

DECISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A Madame Frédérique FOREST Directrice adjointe

Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires de Paris

Le Directeur général du Crous de Paris,

- VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L822-1 et suivants,
VU le Code général de la fonction publique
VU la loi du 16 avril 1955 portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à Gestion budgétaire et comptable publique modifié
VU le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
VU l'arrêté ministériel du 15 novembre 2024 renouvelant Monsieur Thierry BÉGUÉ dans ses fonctions de directeur général du Crous de Paris à compter du 23 janvier 2025
VU l'arrêté ministériel du 21 février 2022 nommant Madame Frédérique FOREST Directrice adjointe déléguée au pilotage budgétaire et financier, à la performance et à la qualité du Crous de Paris
VU la décision du Directeur général du Crous de Paris affectant Madame Frédérique FOREST sur les fonctions de Directrice adjointe du Crous de Paris à compter du 1^{er} février 2023

Décide :

Article 1 : Le Directeur Général du Crous de Paris, Thierry BÉGUÉ, donne délégation de signature à Madame Frédérique FOREST, Directrice adjointe du Crous de Paris, à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant des missions qui lui sont confiées et notamment

- Tous les actes individuels et collectifs de gestion, hors dispositif des emplois et compte rendus de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) du Comité Social d'Administration (CSA)
- Les engagements de dépense après échange avec le Directeur Général pour tout engagement présentant une portée stratégique
- Les certificats et soldes de services faits quels que soient les montants
- Les dépôts de plainte au nom du Crous de Paris après en avoir informé le Directeur général du Crous de Paris

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général du Crous de Paris, il est donné délégation de signature à Madame Frédérique FOREST, Directrice adjointe du Crous de Paris, à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant des activités du Crous de Paris.

Article 3 : Les présentes délégation de signature ne peuvent être subdéléguées

Article 4 : Les présentes délégations prennent effet à compter de la signature ou de leur date de publication si cette dernière diffère de la date de signature.

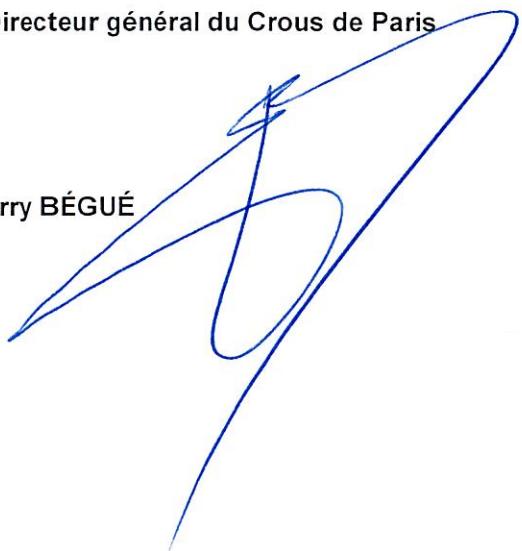
Les présentes délégations de signature mettent fin à toute autre délégation accordée à la délégataire.
Elles prendront fin au terme des fonctions soit de l'autorité délégante soit de la délégataire.

Article 5 : Le Directeur général est chargée de l'exécution de la présente décision

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux le, **31 AOUT 2025**

Le Directeur général du Crous de Paris

Thierry BÉGUÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thierry BÉGUÉ". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'T' and 'B'.

Copie : intéressée – Direction général – DFC – DAGJ - DRH